

La séance est ouverte à 17h38.

Absents excusés : Mme GERINTE, M.GRAVELLE, Mme BASTIER, Mme THIERCELIN, Mme ARFEUILLERES et M.DURANDEAU-DIT-MEGES

Le chef d'établissement, président de la séance s'assure que le nombre de présents, 16, permet au Conseil d'Administration de délibérer valablement.

Madame BOIDOT, principale adjointe, est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Principal rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 02/07/ 2015
- 2/ Bilan de rentrée
- 3/ Voyages
- 4/ Charte de la laïcité
- 5/ Questions financières
 - Conventions
 - Tarifs de demi-pension
 - DBM
- 6/ Questions diverses

Pour ce premier conseil, M.LEGER présente Mme ANTA, nouvelle CPE et nouveau membre de droit au Conseil d'Administration.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/07/2015

Monsieur le Principal demande si des remarques sont à ajouter à ce compte rendu.
Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé.

2. BILAN DE RENTREE (voir annexe 1)

A la rentrée, 515 élèves sont inscrits au collège. Depuis cette date, des arrivées ont augmenté l'effectif.

Le taux de réussite au DNB est satisfaisant, plaçant le collège Georges Brassens au 3^{ème} rang du district, derrière le collège privé Petit Val et le collège de Mandres-les-Roses.

Le nombre de mentions très bien et bien est en forte hausse.

En ce qui concerne les passages en 2^{de} GT, M.Léger souligne que nous nous interrogeons sur une baisse de 7 points. Est-ce dû à l'expérimentation dernier choix aux familles ? Qu'en est-il pour les autres collèges concernés par ce dispositif ? Une réunion relative à l'expérimentation se déroulera le 8 octobre prochain.^{1/4}
Des réponses seront sans doute apportées à ces questions.

Pour la rentrée en elle-même, le bilan est positif : rentrée fluide, sans souci majeur. Tous les personnels étaient nommés au 1^{er} septembre. Les professeurs présents partagent ce constat et n'ont rien à ajouter.

3. VOYAGES

Le voyage au ski (annexe 2) se déroulera du 20 au 26 janvier 2016 et concernera 2 classes de 5^{ème} et les élèves de l'ULIS.

Le tarif de base est fixé à 370 euros. Il sera réduit grâce à la participation du FSE (25 euros par élève) et par le bénéfice réalisé dans le cadre de la vente de chocolats.

Aucune remarque n'étant faite, **ce séjour au ski pour un montant maximal de 370 euros à la charge des familles est soumis au vote :**

Présents : 16 Pour : 16 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n°20 (2014/2015)

Le séjour en Grande-Bretagne (annexe 3) se déroulera également au mois de janvier 2016 et concernera 3 classes de 5^{ème}, soit environ 78 élèves et 7 accompagnateurs.

Pour éviter les soucis logistiques rencontrés l'an dernier, les élèves seront répartis dans 2 bus.

Le tarif de base est fixé à 274 euros. Mais certains élèves risquent de ne pas pouvoir partir pour des questions de nationalité. Ces désistements feront augmenter le coût du séjour. En conséquence, le budget maximal est fixé à 300 euros. Il sera réduit grâce à la participation du FSE (25 euros par élève) et par le bénéfice réalisé dans le cadre de la vente de petits objets.

Aucune remarque n'étant faite, **ce séjour en Grande-Bretagne pour un montant maximal de 300 euros à la charge des familles est soumis au vote :**

Présents : 16 Pour : 16 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n°21 (2014/2015)

Le séjour en Espagne (annexe 4) se déroulera également au mois de janvier 2016 et concernera les élèves de 3^{ème} section européenne soit 26 élèves et 2 accompagnateurs.

L'appariement se déroulera avec un collège d'Herencia et non plus Miguel Esteban. En effet, les professeurs espagnols organisant ce séjour ont changé d'établissement. Nous les suivons donc sur leur nouvelle affectation, d'autant plus que le nombre d'élèves apprenant le français dans ce collège est nettement supérieur à celui de Miguel Esteban. Le tarif est fixé à 330 euros. Il sera réduit grâce à la participation du FSE (25 euros par élève).

Madame DELIGNY évoque la possibilité d'organiser un voyage en Espagne pour toutes les classes de 3^{ème}. M.Léger répond qu'un appariement pour 5 classes n'est pas envisageable.

Aucune remarque n'étant faite, **ce séjour en Espagne pour un montant maximal de 330 euros à la charge des familles est soumis au vote :**

Présents : 16 Pour : 16 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n°22 (2014/2015)

M.Léger remercie l'ensemble des professeurs organisateurs et accompagnateurs pour leur investissement, avant, pendant et après chaque voyage.

2/4

Puis, Mme Régulus, au nom de Mme Adrien, demande l'approbation des membres du CA pour que le collège accepte les dons du FSE dans le cadre des voyages. Le montant exact de chaque don étant impossible à prévoir (il dépend en effet des bénéficiaires rapportés par les ventes diverses), il est décidé d'établir un pourcentage et non une somme.

Aucune remarque n'étant faite, **l'autorisation d'accepter tout don du FSE à hauteur maximal de 50% du budget de chaque voyage scolaire actuel et à venir est soumise au vote :**

Présents : 16 Pour : 16 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n°23 (2014/2015)

4. CHARTE DE LA LAÏCITE

M.Léger explique qu'une circulaire reçue au mois de juillet nous demandait d'annexer la charte de la laïcité au règlement intérieur du collège.

Aucune remarque n'étant faite, **la mise en annexe au règlement intérieur de la charte de la laïcité est soumise au vote :**

Présents : 16 Pour : 16 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n°24 (2014/2015)

5 – QUESTIONS FINANCIERES

- **CONVENTIONS :**

- Il n'y a aucune nouvelle convention à signer. La mise à disposition du gymnase du collège en faveur de l'Etoile Marollaise est finalement impossible pour plusieurs raisons : problème de l'alarme, fragilité du matériel à déplacer 2 fois par semaine, sécurité, sollicitation du personnel. Le projet est donc abandonné.

- **TARIFS DE DEMI-PENSION :**

L'an dernier, les tarifs de demi-pension des élèves ont été augmentés. Cette année, ce sont les personnels qui sont concernés par cette hausse (cf annexe 5).

Mme Régulus souligne qu'un nouveau tarif appelé « passager 1 » a été créé pour permettre aux animateurs des services jeunesse des deux mairies de déjeuner à la cantine le jour de leurs interventions au collège.

Aucune remarque n'étant faite, **les nouveaux tarifs de demi-pension pour les personnels est soumise au vote :**

Présents : 16 Pour : 16 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n°25 (2014/2015)

- **DBM**

Une modification du service Activité Pédagogique est soumise au vote. Elle concerne les subventions attribuées pour les carnets de correspondance, les manuels scolaires et les droits de reprographie.

Aucune remarque n'étant faite, **la DBM portant sur la modification du service Activité Pédagogique est soumise au vote :**

Présents : 16 Pour : 16 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n°26 (2014/2015)

6. QUESTIONS DIVERSES

M.Léger informe les membres du Conseil d'Administration que l'ascenseur a été remis en service. La solution de la « clé prisonnière » a été retenue. Il est donc accessible aux personnes à mobilité réduite. C'est un surveillant qui le met actuellement en service à chaque besoin.

Une question diverse des parents d'élèves à destination des mairies était prévue et portait sur la possibilité pour les associations représentatives des parents d'élèves de faire leurs photocopies en mairie comme les années passées. La mairie de Santeny a refusé, en précisant que c'était au collège de les faire. Pour Marolles, la nouvelle procédure était trop longue.

M.Léger précise qu'il a cherché les textes régissant cette question des photocopies. Il n'a pas trouvé de réponse pour les professions de foi.

En l'absence de représentants pour les 2 mairies, cette question est reportée au prochain CA.

L'ordre du jour étant épuisé le conseil d'administration est clos à 18h42.

La secrétaire de séance

Le président de séance

C.BOIDOT

S .LEGER